



1^{ère} COURSE DE COTE REGIONALE VHC D'ISSOIRE – Le Vernet Chaméane 9 et 10 Juillet 2022

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise les **9 et 10 juillet 2022**

avec le concours du **Groupe Compétition de l'Écurie Limagne** en tant qu'organisateur technique, une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

1^{ère} COURSE DE COTE REGIONALE VHC D'ISSOIRE – Le Vernet Chaméane

Cette épreuve compte pour le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et celui de l'ASACA.

Le présent règlement a été approuvé par la ligue du sport automobile d'Auvergne sous le n° **386** en date du 18/05/2022

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Idem épreuve Course de côte Régionale

Directeur de Course :	Thierry DUPECHER	Licence n° 3564
Commissaire Technique responsable :	Gérard JOUVHOMME	Licence n° 51582
Commissaires Techniques :	Jacques MONTJOTIN	Licence n° 8818
	André BOIVIN	Licence n° 3572
	Emeric PASCAL	Licence n° 37568

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 5 juillet 2022 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 7 juillet 2022

Vérifications administratives et techniques : le samedi 9 juillet 2022 de 14h00 à 18h00 à ISSOIRE, place de la Montagne, **ET** le dimanche 10 juillet 2022 de 7h00 à 8h45 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 10 juillet 2022 à 9h00.

Briefing des commissaires le dimanche 10 juillet 2022 à 8h 30 sur la ligne de départ.

Essais chronométrés dimanche 10 juillet 2022 de 9h15 à 12h30.

Briefing des pilotes le dimanche 10 juillet 2022 à 13h40 sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 10 juillet 2022 à 13h00.

Course

1^{ère} montée : Dimanche 10 juillet 2022 à partir de 14h00

2^{ème} montée : Dimanche 10 juillet 2022 à partir de 16h00

3^{ème} montée : Dimanche 10 juillet 2022 à partir de 18h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Les VHC partent avant les modernes

Affichage des résultats provisoires : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le dimanche 10 juillet 2022 à 20h00 à la salle des fêtes du Vernet Chameane..

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : le samedi 9 juillet 2022 de 14h00 à 18h00 à ISSOIRE, place de la Montagne, **ET** le dimanche 10 juillet 2022 de 7h00 à 8h30 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane..

Vérifications techniques : le samedi 9 juillet 2022 de 14h00 à 18h00 à ISSOIRE, place de la Montagne, **ET** le dimanche 10 juillet 2022 de 7h00 à 8h45 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOURGNE au Vernet Chaméane.
Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 10 juillet 2022 à 8h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la première réunion est prévue le dimanche 10 juillet 2022 à 8h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc concurrents

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Ecurie Limagne – Groupe Compétition

30 Place de la République - 63500 ISSOIRE

Tél : 06.81.05.95.44 - E-mail : ecurielimagne.groupecompedition@gmail.com

jusqu'au 5 juillet 2022 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à **150 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 300 € sans cette publicité.

Le montant de l'engagement sera de 160 € pour les concurrents présents aux vérifications du samedi sous condition qu'ils exposent leur voiture dans le parc fermé avant 16h00 et ce jusqu'à 18h00.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40(modernes et VHC confondus), les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100 (Modernes et VHC confondus)**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Publicité obligatoire sera diffusée par additif.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à le dimanche 10 juillet 2022 à 13h40 sur la ligne de départ.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course :

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,

- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement série A et série B séparées,
un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 10 juillet à 20h00 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane